



Anderlecht, le 29 avril 2020.

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Monsieur G. Bordonaro,
Conseiller communal
Rue Henri Caron, 45
1070 Anderlecht.

Secrétariat communal

M. Vermeulen

☎ 02/558.09.64

✉ secretairecommunal@anderlecht.brussels

Monsieur le Conseiller communal,

Concerne : Réponses aux questions du groupe PTB sur le point 9 de l'ordre du jour du Conseil communal : « Convention d'Istanbul ».

Quels sont les effectifs en personnel alloués spécifiquement pour la mise en œuvre du Plan?

Deux personnes travaillent actuellement au sein du service de l'Égalité des chances (1,5 ETP). Ces deux personnes ne sont pas exclusivement dédiées à la mise en œuvre du plan d'action « convention d'Istanbul ». Il est également nécessaire de préciser que s'agissant d'une problématique transversale, une coopération avec les autres services communaux, le CPAS et la zone de police est mise en place afin d'assurer la mise œuvre du plan.

Nous tenons également à rappeler que ce plan ne suit pas une logique centrée sur une mise en œuvre exclusive par l'administration communale. Comme vous avez pu le constater lors des différentes réunions du groupe de travail, nous souhaitons développer une approche multi-acteurs qui associe à la mise en œuvre non seulement le personnel communal mais aussi les autres niveaux de pouvoirs et les acteurs de la société civile. Nous devons maintenant nous efforcer de rassembler et mobiliser les acteurs pour une mise en œuvre partagée. Un début de travail a commencé en ce sens (rendez-vous avec le cabinet Ben Hamou par exemple, contacts privilégiés avec des asbl...) mais a malheureusement été interrompu par la crise du Covid-19. La période de crise risquant de se prolonger, le service Égalité des chances est en cours de définition d'une nouvelle méthode de travail avec les asbl notamment.

Quel est le budget à court, moyen et long terme prévu pour le Plan?

La budgétisation du plan est en cours et suit la même logique que ce qui a été écrit dans la question précédente. Cette construction fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du groupe de travail. En effet, ce groupe continuera à être réuni afin d'initier la mise en œuvre du plan mais aussi son suivi. Cela permettra à toutes et tous de continuer à être impliqués dans cette problématique et de continuer à avoir une dynamique rassembleuse.

Place du Conseil 1 Raadsplein

Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

Comme nous l'avons rappelé plusieurs fois, certaines actions ne nécessitent que peu ou pas du tout de budget, d'autres nécessiteront une approche partenariale car, seule, la commune ne pourra pas financer certaines actions. Par ailleurs, nous rappelons une nouvelle fois que la problématique des violences domestiques ne s'arrête pas aux limites administratives de la commune d'Anderlecht mais constitue bien une question régionale et fédérale. Notre approche consiste alors une nouvelle fois à enclencher une dynamique avec les autres niveaux de pouvoir ainsi qu'avec la société civile. C'est de cette façon que nous souhaitons budgétiser le plan d'action pour octobre prochain.

Enfin, comme vous le savez, la question des violences faites aux femmes ne suit pas une logique cloisonnée. Les violences faites aux femmes peuvent intégrer des budgets provenant de différents secteurs (urbanisme, mobilité, contrats de quartier, contrats de rénovation urbaine) qui ont chacun leur budget et que nous devons collationner.

Quelles deadlines allez-vous instaurer pour chaque action prévue?

Le plan d'action comprend déjà un timing large (par année). Une fois validé par le conseil communal, il reviendra au groupe de travail de planifier plus finement les actions comme précisé dans la réponse sur les aspects budgétaires. Cependant, de la même manière que le budget, la planification ne peut suivre qu'une approche multi-acteurs. Seule, la commune ne peut pas planifier de manière réaliste. Une planification fine devrait être disponible d'ici octobre, en même temps que le budget.

Les lieux d'accueil d'urgence ainsi que le personnel dévolu à la réalisation du Plan seront-ils budgétisés en 2021?

Relativement à la mise en service d'un lieu d'accueil d'urgence, nous sommes à l'étude et souhaitons développer une approche coordonnée avec la Région puisque, comme vous le savez, ce type de lieu suit une logique avant tout régionale et non strictement communale. En effet, un tel lieu devrait essentiellement bénéficier à un public non anderlechtois dans une logique d'éloignement des victimes. Nous serons en capacité de le budgétiser une fois la coordination avec la Région établie et les études en cours finalisées.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler qu'il ne s'agit pas de budgétiser uniquement l'investissement mais aussi le fonctionnement car vous n'êtes pas sans savoir que ce type de lieu ne consiste pas seulement à accueillir physiquement les personnes mais aussi à les accompagner, notamment au niveau psychosocial, ce qui a un coût récurrent qu'il faut apprécier très finement.

Une esquisse de budget pour ce cas spécifique devrait être disponible d'ici octobre prochain. C'est sur cette base qu'un plan de financement devra être identifié.

La généralisation de l'EVRAS est-elle déjà inscrite dans les plans respectifs des écoles?

Notre projet EVRAS est déjà prévu dans la plupart des écoles secondaires de la commune depuis de nombreuses années. Avec le confinement, les écoles ont pris du retard sur le programme scolaire. Ainsi, nous ne savons pas encore si l'édition 2020 aura lieu dû à la situation actuelle, mais nous continuons à travailler en ce sens. Nous avons contacté les écoles et attendons leurs réponses.

Où en êtes-vous de la réflexion sur le port du voile par les employées communales?

Nous avons fortement avancé dans le processus, grâce à l'accompagnement d'UNIA. Une méthode de travail commence à être définie. Avec le confinement et l'interdiction d'organiser des réunions, les discussions ont été interrompues. Nous avons relancé UNIA il y a quelques jours afin de définir les modalités de poursuite du processus. Nous souhaitons de nouveau réunir courant du mois de mai

le groupe de travail diversité interne à l'administration afin d'avancer sur ce sujet. Un état d'avancement sur la question devrait faire l'objet d'une commission le mois prochain si les réunions « physiques » devaient à nouveau être autorisées.

Combien de personnes étaient présentes à la session inaugurale de la 15aine et estimez-vous avoir suffisamment atteint l'objectif « d'éclairer le public »?

Nous estimons à 80 le nombre de personnes présentes à l'inauguration de la 15aine. Les retours étaient tous très positifs. Nous pensons avoir éclairé les personnes présentes, et notamment les nombreux jeunes de l'Athénée J. Bracops présents, sur la question des violences conjugales et de leurs mécanismes (cycle des violences,...) même si vous savez qu'une grande partie des activités programmées pour la 15aine des droits des femmes a été annulée à cause de la crise du Covid-19. Nous veillerons à reprogrammer en 2020, et autant que possible, les activités annulées.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin de l'Egalité des chances.

J. DROUART.